



DÉCISION

Décision concernant l'installation de
panonceaux sur le domaine public routier pour le
jalonement des vélo-routes dans la traversée
de Limoges

VF0003

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 521-2 et
L. 521-10 ;

Vu la délibération n°22 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation
d'attribution du conseil communautaire de l'Équipement et l'autorisation notamment à
conclure toute convention d'occupation du domaine public ou privé à titre gratuit ou
onéreux et les contrats correspondants ;

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole, compétente en matière de voirie, et à ce titre
propriétaire des voies publiques et de leurs accessoires est tenue d'autoriser l'installation
de panonceaux de signalisation des itinéraires vélo-routes sur le domaine public routier
communautaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma départemental des vélo-routes et sous
voies de la Haute-Vienne 2024-2032 actualisé en 2025, le Département réalise le
jalonement d'itinéraires des vélo-routes sur certaines voies communales ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il convient d'autoriser le Département à implanter
l'ensemble des panonceaux relatifs à une signalisation et jalonement sur les voies
communales et à définir les modalités relatives à leur implantation et entretien ;

DÉCIDE

- d'autoriser le Département de la Haute-Vienne à procéder à l'installation de
panonceaux de signalisation des itinéraires vélo-routes sur le domaine public
routier communautaire ;
- de dire que cette installation et occupation interviendra à titre gratuit ;
- de signer la convention relative aux modalités de mise en œuvre et d'installation
des panonceaux et définir les obligations respectives des parties ;

Fait à Limoges,

Sylvain ROQUES P.D.
Signé électronique N° 11022026

Publié le mercredi 11 février 2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
du 11/02/2026 à 10:00:00
N° de l'avis : 11022026

DÉCISION

Décision concernant l'installation de panonceaux sur le domaine public routier pour le jalonement des vélo- routes dans la traversée de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 11 février 2026



27821.pdf
(.pdf, 215,9 Ko)



TÉLÉCHARGER